



Service Civique

Tu as le pouvoir d'être utile près de chez toi

TU LE FAIS OÙ TON SERVICE CIVIQUE ?

Mis en ligne le 11 janvier 2022

Faire son service civique au sein de la communauté de communes Erdre & Gesvres ou l'une de ses communes ? Ce sera possible dès 2022, pour les jeunes volontaires du territoire, c'est le moment de préparer l'argumentaire de ses motivations, les recrutements sont en cours !

Mais au fait, qu'est-ce qu'un service civique ?

C'est un dispositif de l'Etat qui existe depuis 2010, « un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans en situation de handicap, et ce sans condition de diplôme, seuls comptent les savoir-être et la motivation ». Le contrat de service civique est signé pour environ 8 mois à raison de 24h/ semaine et il est indemnisé (580 euros net/mois). On peut le faire dans une association, une collectivité territoriale : une mairie, la communauté de communes, le département, la région et même un établissement public comme un musée, collège, lycée.

En Erdre & Gesvres, il s'agit d'un dispositif expérimental d'une durée d'un an. Comme l'exigent les dispositions du service civique, le jeune est accompagné d'un tuteur pendant toute la durée de son contrat, de l'accueil, à la découverte de la structure en passant par

la définition des objectifs et des contours de sa mission et jusqu'à la fin de celle-ci pour faire le bilan, et l'accompagner vers l'après service civique. Développement durable, citoyenneté, mobilité, inclusion numérique... la CCEG et les communes ont travaillé sur des thématiques variées pour offrir aux jeunes candidats un large choix de missions. Dans les communes, on privilégiera celles autour de la mise en place des conseils municipaux d'enfants, du développement des participations citoyennes, de l'inclusion au numérique pour lutter contre l'illectronisme mais aussi des missions sur des projets très concrets, comme l'aménagement au sein d'une commune d'un lieu dédié aux jeunes, pensé et conçu par les jeunes eux-mêmes.

La CCEG quant à elle, propose aux jeunes de devenir, à travers leurs missions, les ambassadeurs de la transition écologique et du développement durable avec des offres au sein du service de l'eau, celui de la mobilité ou de l'énergie. Le service emploi lui aussi s'ouvre aux services civiques et entend travailler avec les jeunes sur la diffusion des offres d'emploi, les rendre plus lisibles, plus adaptées à leurs modes de communication. Enfin, à la culture aussi on peut faire son service civique, à travers une mission d'accompagnement et d'animation au sein des écoles par exemple. Les premières offres sont consultables sur le site de la CCEG et on peut même candidater en ligne !

Quelles sont les missions ?

Plusieurs missions sont proposées, au sein des services de la CCEG ou de certaines communes. Les thématiques sont variées : développement durable, citoyenneté, mobilité, culture, inclusion numérique...

[Consulter les offres et candidater en ligne](#) sur le site de la CCEG et d'autres missions seront publiées dans les prochaines semaines.

[Consulter les offres et candidater dès maintenant](#)

Plus d'infos contacter Marina Morales - coordinatrice Services Civiques

emploi@cceg.fr

Maison de l'Emploi de Grandchamp-des-Fontaines 02.51.12.10.94



≡ RETOUR À LA LISTE



Les Touches

Commune de les Touches

1 Place Julienne David

44390 Les Touches

☎ 02 40 72 43 80 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi

9h - 12h30 et 14h - 17h

Du mardi au vendredi

9h - 12h30

Le samedi (uniquement Etat Civil)

9h - 12h